

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-3-5

**Séance du** lundi 30 juin 2025

### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX STRUCTURES RELEVANT DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE**

**Présidence de :** Mme DOLLINGER Isabelle

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule  
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André  
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle  
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent  
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne  
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal  
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne  
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

**EXCUSES :**

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 116-1, L 121-1, L 123-2,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-3-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 des politiques en faveur de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions à la santé et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, Ouest Alsace - Saverne – Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Région de Colmar et Agglomération de Mulhouse du 16 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte, au titre des politiques publiques des solidarités, des participations statutaires pour un montant total de 200 000 € aux Groupements d'Intérêt Public Maison des Adolescents du Haut-Rhin et Maison des Adolescents du Bas-Rhin, soit 100 000€ chacun ;
- Accorde des subventions de fonctionnement pour un montant total de 753 213 € aux associations et organismes intervenant dans les champs de l'Autonomie et de la Santé, selon le détail joint en annexes à la présente délibération, sous réserve, pour les bénéficiaires organismes de droit privé d'une ou plusieurs subventions atteignant un montant total supérieur à 23 000 €, de la signature préalable des conventions afférentes établies sur la base du modèle-type visé ci-dessous ;
- Approuve le modèle de convention type, joint en annexe à la présente délibération, relatif aux subventions de fonctionnement, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer une convention particulière sur la base du modèle de cette convention type avec chacune des structures de droit privé mentionnées dans l'annexe de la présente délibération, qui bénéficie, selon les modalités précisées dans cette annexe, d'un montant total de subvention supérieur à 23 000 € ;
- Précise que les subventions et la participation feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive ou en cas de convention, dès signature de cette dernière ;
- Préciser que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité, les subventions affectées à des actions ou des projets spécifiques, à savoir la nuit du handicap, les 13èmes foulées de la Ligue contre le cancer et la semaine d'accueil des internes, feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive,

- Acte que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au Budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P102	O001	P102E01	T02	2477 (65-65748-4238)	70 460 €
P102	O001	P102E01	T02	4443 (65-657363-4238)	20 000 €
P110	O001	P110E01	T03	3499 (65-657382-425)	14 250 €
P110	O001	P110E01	T03	577 (65-65748-425)	250 003 €
P122	O001	P122E01	T02	2464 (65-6568-412)	200 000 €
P122	O002	P122E01	T03	785 (65-65748-412)	343 500 €
P122	O002	P122E01	T03	4586 (65-657381-412)	55 000 €
TOTAL					953 213 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Alain COUCHOT, Adjointe au maire de la Commune de Mulhouse et membre du GIP  
CICAT 68 et actionnaire minoritaire d'une société de conseil en exercice coordonné en  
santé

Catherine RAPP, Adjointe au maire de la Commune de Mulhouse

Pascale PFEIFFER, membre du CA zu sein de l'ARSEA